



Guide d'éthique de la recherche impliquant des humains à l'usage des étudiants

par

**Le comité d'éthique de la
recherche impliquant des
humains**

Cégep de Sherbrooke

CONTENU

Mot de présentation du CÉR.....	2
Les trois principes éthiques fondamentaux.....	3
Principes directeurs du comité d'éthique.....	3
Quel type de projet nécessite une approbation éthique.....	5
Lexique.....	6
Formulaire de consentement à participer à un projet de recherche.....	7
Pour en savoir plus.....	10

MOT DE PRÉSENTATION DU CÉR

Le comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains du CÉGEP de Sherbrooke (CÉR) est constitué de professeurs et de membres de la communauté ayant des expertises diverses, touchant à la fois l'éthique, la science et le droit. Ce dernier a le mandat d'encadrer et de faire respecter les principes de respect des personnes, de préoccupation pour le bien-être et de justice dans le cadre de recherches impliquant des sujets humains. À travers l'évaluation de ces principes éthiques fondamentaux, le CÉR s'assure du respect de la dignité humaine dans toutes activités de recherche effectuées au CÉGEP de Sherbrooke.

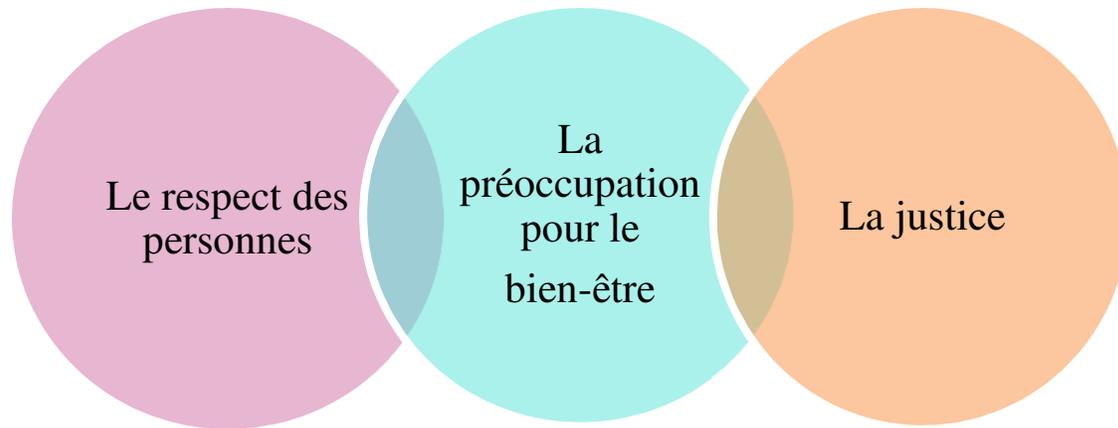
Dans le cadre de votre formation collégiale, vous développerez une maîtrise des notions essentielles aux chercheurs, dont l'éthique scientifique. Étant partie prenante d'une situation de formation, les projets de recherches réalisés par des étudiants dans le cadre de cours prévus à cet effet n'ont pas à être évalués par le CÉR. Toutefois, il demeure de votre responsabilité et de celle de votre professeur de vous assurer que vos recherches respectent les normes éthiques en vigueur au CÉGEP de Sherbrooke.

Afin de vous aider dans cette démarche, le comité éthique met à votre disposition ce guide de l'étudiant. Ce document présente une synthèse des éléments centraux à prendre en considération lors de l'élaboration, de la planification et de la réalisation d'un projet de recherche impliquant des sujets humains.

Bonne lecture, et bonne recherche !

Éthiquement vôtre,

Le comité d'éthique de la recherche impliquant des êtres humains
CÉGEP de Sherbrooke.



LES TROIS PRINCIPES ETHIQUES FONDAMENTAUX

Les lignes directrices énoncées dans la Politique reposent sur les trois principes directeurs suivants :

- Le respect des personnes
- La préoccupation pour le bien-être
- La justice

Ces principes sont complémentaires et interdépendants. La façon dont ils s'appliquent et l'importance qu'il faut accorder à chacun dépendent de la nature et du contexte de la recherche en

Pour consulter la « Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains » du cégep de Sherbrooke, consultez le lien suivant :

http://cegepsherbrooke.qc.ca/sites/default/files/stories/communic/publications/politique_s/politique_ethique_recherche_sujets_humains_12juin2013_finale.pdf

PRINCIPES DIRECTEURS DU COMITE D'ETHIQUE

Le Cégep s'assure du respect de la dignité humaine dans toute activité de recherche effectuée en ses murs et à l'extérieur du campus par ses chercheurs et ses chercheuses. Ainsi, le Cégep adhère aux principes éthiques devant guider toute recherche sur des sujets humains comme énoncés par les trois conseils dans le document *Éthique de la recherche avec des êtres humains*.

Dans ce contexte, le chercheur ou la chercheuse a le devoir de respecter les sujets de recherche et de voir à ne pas les utiliser uniquement comme un moyen d'atteindre un but, un objectif de recherche, aussi légitime soit-il. Cette personne doit accorder une prépondérance au bien-être et à l'intégrité physique et psychologique du sujet.

RESPECT DU CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ

Le sujet de la recherche doit avoir le droit et la capacité de prendre des décisions libres et éclairées, dont celle de participer ou de se retirer d'une recherche. En conséquence, le chercheur ou la chercheuse doit s'assurer d'établir les conditions nécessaires à la pratique du consentement libre et éclairé.

RESPECT DES PERSONNES VULNÉRABLES

Les êtres humains vulnérables doivent être protégés avec un soin particulier contre tout abus, exploitation ou mauvais traitement. En conséquence, le chercheur ou la chercheuse doit s'assurer d'établir les conditions nécessaires à la protection des intérêts de ces personnes.

RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET DES RENSEIGNEMENTS

PERSONNELS

Toute personne a droit à la protection de sa vie privée. En conséquence, le chercheur ou la chercheuse doit prendre les moyens nécessaires afin de protéger la confidentialité des données personnelles tant au plan de leur collecte, de leur utilisation que de leur diffusion.

RESPECT DE LA JUSTICE ET DE L'INTÉGRITÉ HUMAINE

Pour assurer le respect de la justice, les procédures expérimentales doivent permettre l'égalité des chances quant à la répartition des bienfaits et des fardeaux pour les sujets associés à la recherche. La recherche de la connaissance ne doit pas avoir préséance sur l'humain et aucun sujet ne peut être traité uniquement comme un moyen d'atteindre des objectifs de recherche. En conséquence, le chercheur ou la chercheuse doit prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun segment de la population ne subisse plus que sa juste part des inconvénients de la recherche et ne soit exploité au bénéfice d'un autre ou pour l'enrichissement de la connaissance. De même, il ou elle doit s'assurer que tous les sujets ou groupes de sujets susceptibles de tirer parti de la recherche soient pris en compte, et ce, sans discrimination.

Pour assurer le respect de l'intégrité, les procédures présidant à l'évaluation et au choix des projets de recherche doivent garantir que les protocoles seront évalués selon des méthodes, des normes et des règles justes et que le processus d'évaluation éthique sera appliqué de façon réellement indépendante.

L'ÉQUILIBRE DES AVANTAGES ET DES INCONVÉNIENTS

L'analyse, l'équilibre et la répartition des avantages et des inconvénients d'une recherche doivent être faits en fonction des intérêts et des droits des sujets. En conséquence, le comité d'éthique de la recherche doit évaluer les avantages et inconvénients entraînés par la recherche et s'assurer que les inconvénients prévisibles ne sont pas plus importants que les avantages escomptés.

De ce principe découlent le devoir d'éviter, de prévenir ou de réduire les inconvénients pouvant être subis par les sujets de même que le devoir de bienfaisance qui engage le chercheur ou la chercheuse à viser le bien d'autrui et à optimiser les avantages de la recherche. Parce qu'il est souvent difficile de prévoir exactement quels seront les avantages et les inconvénients d'une recherche, le principe de précaution veut que l'on gère les risques par une analyse éthique à toutes les étapes de la recherche : conditions préalables, conception et réalisation. En cas de doute, le CÉR a le pouvoir d'interdire ou d'interrompre une recherche.

QUEL TYPE DE PROJET DE RECHERCHE NÉCESSITE UNE APPROBATION ÉTHIQUE?

Caractéristiques d'un projet de recherche qui doit être soumis à un CER

La « recherche » est définie comme étant la démarche visant le développement des connaissances au moyen d'une étude structurée ou d'une investigation systématique. Une recherche scientifique se caractérise **généralement** (mais pas obligatoirement) par les quatre éléments complémentaires suivants :

- 1) **Une problématique scientifique**, c'est-à-dire, un raisonnement argumenté et rigoureux appuyé sur des données probantes menant à une question de recherche qui mobilise à son tour un cadre théorique ou conceptuel adéquat;
- 2) **Une population cible** dont certains membres (échantillon) se prêteront volontairement à la cueillette de données;
- 3) **Une méthodologie appropriée** (quantitative, qualitative ou mixte) qui a été validée et bien argumentée;
- 4) **Un plan de diffusion** qui permettra au projet de recherche d'être discuté par la communauté des chercheurs reconnus dans le domaine.

Voici quelques exemples de projets de recherche qui pourraient nécessiter une approbation éthique du CER du Cégep de Sherbrooke :

- Administration de questionnaires à des étudiants / professeurs, par la poste ou par internet;
- Observation de personnes ou de communautés;
- Consultation de renseignements personnels (dossiers scolaires d'étudiants);
- Faire des entrevues auprès de parents sur le développement de leurs enfants;
- Prendre connaissance de documents internes d'une organisation afin de les comparer à un ensemble;
- Rencontrer ou observer des groupes d'enfants.

Voici quelques exemples de projets ne nécessitant pas l'approbation éthique du CER du Cégep de Sherbrooke :

- La recherche fondée uniquement sur de l'information accessible au public;
- Tout projet de recherche fondé exclusivement sur l'utilisation secondaire de renseignements anonymes à condition que les procédures de couplage, d'enregistrement ou de diffusion ne créent pas de renseignement permettant d'identifier les personnes;
- Les études consacrées à l'assurance de la qualité et à l'amélioration de la qualité, les activités d'évaluation de programme, les évaluations de rendement, dans la mesure où ils servent exclusivement à des fins d'évaluation ou d'amélioration à l'interne;
- Des activités artistiques qui intègrent une pratique créatrice, sauf si un projet de recherche fait appel à une pratique créative en vue de recueillir auprès de participants des réponses qui seront ensuite analysées dans le cadre d'un projet de recherche.

En cas de doute sur la nécessité d'évaluation éthique d'un projet, il est toujours préférable de consulter le comité éthique de l'établissement impliqué.

LEXIQUE

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

Effets physiques, psychologiques, sociaux, économiques ou juridiques de la recherche sur un sujet ou une société. Les avantages et les inconvénients varient selon la discipline de recherche et selon la méthodologie utilisée. Ils peuvent se révéler difficiles à prévoir.

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE

Document écrit, émis par le comité d'éthique, qui atteste que le comité a évalué un projet de recherche et reconnaît qu'il respecte les règles et les principes régissant la recherche avec des sujets humains. Le certificat d'éthique spécifie le numéro et le titre du projet, la composition du comité ainsi que la date d'émission. Il est signé de la main du président ou de la présidente du comité.

CHERCHEUR ET CHERCHEUSE

Tout membre du personnel enseignant, professionnel et de soutien, toute étudiante, tout étudiant de même que toute collaboratrice ou tout collaborateur associé à la conduite d'un projet de recherche.

COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (CÉR)

Comité multidisciplinaire créé par un établissement pour procéder à l'évaluation éthique de projets de recherche avec des sujets humains élaborés ou entrepris par cet établissement.

CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ

Dialogue, échange de renseignements et processus généraux en vertu desquels les sujets pressentis choisissent de participer à la recherche.

RECHERCHE AVEC DES SUJETS HUMAINS

Recherche dans laquelle le sujet humain constitue le principal sujet d'étude. Elle inclut, par exemple, l'observation de personnes dans le cadre de leurs activités quotidiennes, l'évaluation de nouvelles méthodes d'enseignement, des entrevues menées auprès d'une personnalité publique à des fins de recherche, l'évaluation de nouveaux médicaments, l'évaluation de nouveaux appareils médicaux. Elle inclut également des activités moins susceptibles de se tenir dans notre établissement comme par exemple des recherches utilisant des restes humains, des tissus, des liquides biologiques, des embryons et des fœtus. Sont exclues les recherches à propos d'une personne (généralement une personnalité publique ou un ou une artiste) fondées exclusivement sur des données accessibles au public, notamment des documents, des dossiers, des travaux, des performances, des archives ou des entrevues menées auprès de tiers.

RISQUE MINIMAL

Situation où la probabilité et l'ampleur des inconvénients possibles associés à la recherche ne sont pas plus importantes que celles auxquelles fait face le sujet dans d'autres aspects de son quotidien. Cette évaluation devrait être effectuée du point de vue du sujet participant à la recherche.

UTILISATION SECONDAIRE DES DONNÉES

L'utilisation, dans le cadre de la recherche, des données contenues dans les dossiers et recueillies à une fin autre que la recherche proprement dite.

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT À PARTICIPER À UN PROJET DE RECHERCHE

*Nous vous proposons ici, un gabarit de formulaire de consentement avec les éléments qui doivent y apparaître pour que le comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains (CÉR) puisse l'approuver. Les informations qui doivent apparaître au formulaire sont inscrites en « PETITES MAJUSCULES » et en caractères **gras**. Les instructions et les suggestions de formulation pour vous guider dans la rédaction de votre formulaire sont inscrites en « italique ». Les renseignements peuvent être séparés en sections ou inscrits dans un texte continu. Vous pouvez choisir une formulation différente et y ajouter toute information que vous jugerez utile. Les éléments qui ne s'appliquent pas à votre projet peuvent tout simplement être retirés.*

Lorsque votre projet prévoit plus d'une catégorie de sujets et que leur implication dans le projet est différente, il faut produire un formulaire de consentement pour chaque catégorie de sujets.

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET

TITRE DU PROJET DE RECHERCHE

Inscrivez le titre de votre projet de recherche.

CHERCHEUR(S) OU CHERCHEUSE(S) RESPONSABLE(S)

Inscrivez le nom complet et l'affiliation de chacun des chercheurs associés au projet.

INVITATION A PARTICIPER AU PROJET

Nous vous invitons à participer au projet de recherche intitulé : « inscrire le titre de votre projet ». Précisez dans le cadre de quel(s) cours ou de quelle(s) activité(s) le projet se tiendra.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PROJET?

Résumez les principaux objectifs de votre projet.

COMMENT LE PROJET SE DEROULERA-T-IL?

- ✓ *Quelle sera la participation des sujets au projet ?*
 - *Nature (répondre à un questionnaire, participer à une ou des entrevues de groupe, etc.)*
 - *Période et temps requis (charge de travail imposée aux participants)*
- ✓ *Quelle sera la méthodologie utilisée? (Que fera l'équipe de recherche avec les données recueillies?)*
- ✓ *Quelles seront les mesures retenues pour assurer la confidentialité des données?*

Y A-T-IL DES RISQUES, INCONVENIENTS OU BÉNÉFICES POUR LES SUJETS?

Inscrivez les risques, inconvenients ou bénéfices qui sont certains, prévisibles ou anticipés.

Y A-T-IL DES CONSÉQUENCES PRÉVISIBLES EN CAS DE NON-INTERVENTION?

Que se passera-t-il si un sujet subit un ou des inconvenients suite à sa participation au projet sans qu'il ne reçoive de soutien?

LES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES RECEVRONT-ILS UNE COMPENSATION?

Indiquez si une compensation financière, matérielle ou autre sera offerte aux participants. La plupart du temps, il n'y a aucune compensation offerte pour la participation à un projet de recherche.

QUELS SONT LES DROITS DES PARTICIPANTS ET DES PARTICIPANTES?

Votre participation est volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non, et de vous retirer en tout temps. Un refus de votre part n'entraînera aucune pénalité et n'influencera pas vos résultats académiques. Si vous acceptez de participer au projet, vous aurez le droit de vous retirer en tout temps sans justification, sans subir de pénalité ni de préjudice. De plus, même si vous acceptez de participer au projet vous aurez le droit de refuser de répondre à certaines questions.

Lors du traitement des données ou de la divulgation des résultats, votre anonymat et votre vie privée seront protégés. À la fin de l'étude, les données seront conservées pendant une période de cinq ans, à compter de la date de fin du projet, après quoi, elles seront détruites.

Pour toute question relative aux aspects éthiques de ce projet, contactez le secrétaire du comité.

Les moyens de le contacter se retrouvent sur la page web du comité :

<https://cegepsherbrooke.qc.ca/fr/a-propos-du-cegep/recherche/comite-ethique-de-la-recherche-avec-des-etres-humains>

CONSENTEMENT

J'ai lu et compris le présent formulaire qui expose les conditions, les risques et les bienfaits de ma participation au projet de recherche intitulé : « inscrire ici le titre du projet ». J'ai obtenu des réponses satisfaisantes aux questions que je me posais au sujet de ce projet.

J'accepte librement de participer et je comprends que je peux me retirer de l'étude en tout temps, sans justification, sans pénalité, ni préjudice. Je peux également refuser de répondre à certaines questions. Mon refus de participer ou de répondre à certaines questions n'aura aucune incidence sur mes résultats académiques. De même, les informations recueillies n'auront aucun effet sur l'évaluation que j'aurai pour le cours associé à ce projet.

Je m'engage à respecter et préserver la confidentialité des renseignements dont je prendrai connaissance dans le cadre de cette étude. Enfin, je comprends qu'aucun bénéfice ni redevance ne me sera remis à la suite de ma participation (si au contraire, vous versez une compensation aux participants et aux participantes, veuillez en préciser la nature).

Signature du participant

Date

POUR EN SAVOIR PLUS...

- *EPTC2 2018* (Énoncé de politique des trois conseils) : *Éthique de la recherche avec des êtres humains*. Gouv. du Canada : http://www.ger.ethique.gc.ca/fra/policy-politique_tcps2-eptc2_2018.html
- *Commission de l'éthique de la science et de la technologie*. Gouv. du Québec : www.ethique.gouv.qc.ca
- *La vision globale de l'UNESCO* : www.unesco.org/new/fr/our-priorities/ethics/
- *Une encyclopédie virtuelle utile L'Agora* : <http://agora.qc.ca/dossiers/Ethique>
- *Dossiers du Ministère de la santé et des services sociaux* Gouvernement du Québec : <http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/ethique.html>

Quelques références plus spécialisées en éthique de la recherche :

Canto-Sperber, M. *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF, 2004, 2 tomes.

Crête, J. (2003). L'éthique en recherche sociale. Dans B. Gauthier (Dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (4^e éd.) (p. 243-265). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Deslauriers, J.-P. (Éd.) (1987). *Entre le savoir et l'action : Choix éthiques et méthodologiques*. Chicoutimi : GRIG.

Hobeida, S. (2011). *L'éthique de la recherche*. Dans : *La recherche en éducation : étapes et approches*. 3^e édition revue et corrigée sous la direction de Thierry Karsenti et Lorraine Savoie-Zajc. ERPI. p.35-62

Martineau, S. (2007). L'éthique en recherche qualitative : Quelques pistes de réflexion. *Recherches Qualitatives, Hors-Série*(5), 70-81.